



Tarification

au 01/09/2016

APPORTS EN DECHETERIES POUR LES PROFESSIONNELS

Professionnel = tout usager exerçant une activité rémunérée, déclarée et immatriculée au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toute personne morale (société, association, administration et établissement public etc.). Le fait qu'un professionnel vienne accompagné ou non de la personne chez qui les travaux et/ou le bénévolat ont été effectués ne justifie en aucun cas l'application du tarif de la catégorie 3 (au-delà une tonne par semestre).

Ils doivent présenter le Kbis de leur société (ou équivalent) démontrant leur lieu d'activité sur une des communes de la CCGST.

Les professionnels ne sont admis que sur les déchèteries suivantes :

Sainte Maxime, Grimaud, Ramatuelle et Cavalaire sur Mer.

Les dépôts sont facturés, dès le 1^{er} Kg en fonction de la grille tarifaire ci-dessous :

Type de déchets	Professionnels (artisans, commerçants, entreprises de services, administrations...)		
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Déchets verts	55€/tonne	55€/tonne	50€/tonne
Déchets verts broyés	30€/tonne	30€/tonne	30€/tonne
Déchets verts à l'Ecopôle	35€/tonne	35€/tonne	35€/tonne
Déchets de bois en mélange	80€/tonne	90€/tonne	50€/tonne
Déchets inertes (gravats)*	25€/tonne	30€/tonne	25€/tonne
Autres déchets acceptés en déchèteries	110€/tonne	150€/tonne	25€/tonne (encombrants) 50€/tonne (autres déchets)

*Accès limité à une tonne par mois

Catégorie 1 : Professionnels (artisans, commerçants, entreprises de services...) justifiant d'un siège social ou d'un local commercial sur l'une des communes membres de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Catégorie 2 : Professionnels ne justifiant pas d'un siège social ou d'un local commercial sur l'une des communes membres de la CCGST et **réalisant des travaux dans le cadre de leur activité, sur le territoire de la CCGST** (justificatif obligatoire au moment de chaque dépôt).

Catégorie 3: Administrations communales membres de la CCGST ainsi que leurs prestataires dûment justifiés.

Les dépôts suivants sont gratuits pour les professionnels :

- les cartons,
- les piles, cartouches, lampes et néons, vêtements, huiles de friture, huile de vidange
- les mobiliers intégrés dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs de l'Eco-organisme EcoMobilier sur présentation de la carte PRO délivrée par ECO MOBILIER uniquement.



Une question ? 04 94 96 06 68